

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du lundi 26 août 2019

au vendredi 27 septembre 2019 inclus

## Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Dombéni

Par arrêté n° 2019/430/DEAL/SEPR en date du 09 juillet 2019, le Préfet de Mayotte a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 33 jours consécutifs sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Dombéni.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Dombéni et consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête.

M. Ayouba ABDOU a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Raanfati MIRADJI en qualité d'assistante. Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

### **En mairie de Dombéni (salle du Conseil), siège de l'enquête**

Jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 12h00

Mercredi 4 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Vendredi 13 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Mardi 17 septembre 2019 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute correspondance pourra être adressée à la mairie de Dombéni (place de la Mairie – 97660 Dombéni), à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel ([pprn.dombeni@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pprn.dombeni@developpement-durable.gouv.fr)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte ou le consulter sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Mme Charlotte MUCIG – tél : 02.69.60.92.71 et M. Philippe HIREL – tél : 02.69.64.83.55.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis dans un délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie de Dombéni, en préfecture de Mayotte et sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>), pendant un (1) an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).